



2010/7 mai 2010

SOMMAIRE

Informations administratives

• Indemnités pour activités péri-éducatives

Divers

- Communiqués du service social des personnels :informations, contacts, démarches en cas d'atteinte aux biens, de violence aux personnels ; séjours de vacances pour les enfants des personnels de l'Éducation nationale
- Communiqué de la MGEN
- Communiqué DDEN
- Communiqué du CDDP 5° festival de courts métrages scolaires de l'Yonne

Indemnités pour activités péri-éducatives

Les **demandes d'indemnités péri-éducatives** (IPE) pour des activités périscolaires conduites au cours de l'année scolaire 2009-2010 sont à transmettre à l'IEN de la circonscription **avant le 6 mai 2010** en utilisant le formulaire joint à ce communiqué. Chaque enseignant sera informé du nombre d'heures qui pourront lui être attribuées.

Communiqués du service social des personnels – M^{me} Estelle Girard-Guillaumot

Informations, contacts, démarches en cas d'atteintes aux biens, de violence aux personnels

(document joint en annexe)

Pour en savoir plus, contacter l'assistante sociale des personnels, M^{me} Estelle Girard-Guillaumot Tél. 03 86 72 20 55

Mél. estelle.guillaumot@ac-dijon.fr

Séjours de vacances pour les enfants des personnels de l'Éducation nationale

Dans le cadre de la politique de l'action sociale en faveur des personnels, le ministère de l'Éducation nationale intervient financièrement dans les séjours organisés par l'association « Les Fauvettes ».

Les catalogues sur les centres de vacances et les séjours linguistiques sont à votre disposition, soit sur le site www.les-fauvettes.asso.fr, soit auprès de l'assistante sociale des personnels.

Les Fauvettes

Communiqué de la MGEN

Le référencement de la MGEN auprès de l'employeur ministère de l'Éducation nationale

Suite à un appel d'offres, le ministère de l'Éducation nationale a désigné la MGEN en tant qu'unique organisme référencé en matière de complémentaire Santé et Prévoyance pour l'ensemble de ses agents.

La MGEN conserve son offre globale unique pour tous : une couverture Santé et Prévoyance basée sur une solidarité intergénérationnelle, familiale et liée aux revenus.

Adhésion possible sans condition d'âge, de stage, de questionnaire de santé jusqu'au 30 juin 2010.

Pour vous renseigner:

Tél. 36 76 (prix d'un appel local depuis un poste fixe) Section MGEN: 47 rue Théodore de Bèze, Auxerre

Communiqué DDEN

Les DDEN de l'Yonne demandent aux collègues partant à la retraite de prolonger leur action vers les écoles en venant les rejoindre pour assurer une fonction de DDEN.

Pour tout contact: M. Ph. Thomas

2 impasse des Reboursins

Les Brouards

89150 FOUCHÈRES Tél. 03 86 88 82 37

Mél. thomas.mcp@club-internet.fr

Communiqué du CDDP

(document joint en annexe)

L'Inspecteur d'Académie Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Yonne

Claude PICANO



DEMANDE D'INDEMNITES PERI-EDUCATIVES - 1er degré Année scolaire 2009 / 2010

ACTIVITES PERI-EDUCATIVES

A transmettre POUR AVIS à l'Inspecteur de l'Education Nationale de Circonscription

ativement) :					
	Tál ·				
		NSCR	IPTION :		
T DU DOMAINE P	ERI-SCO	DLAIRE			
?	OUI		NON		
		-	l lieu ?		
	OUI OUI		NON NON		
□ NON □	Par qui	i ?			
Montant de la re	étribution	attribu	ée (en eu	ıros) :	
Date	:		Signatu	ıre du	demandeur :
		nforma	ations co	ntenu	es dans
Date :			Signatu	ıre :	
Nombre d'inde	emnités _l	propos	ees:		
Date	÷		Signatu	ıre :	
	NON	Tél: CIRCO T DU DOMAINE PERI-SCO Per OUI NON Si non Pendant le temsp scolai ion ? OUI ritoriale ? OUI Montant de la rétribution Date : Atteste de la validité des i des activités décrites Date : Date :	Tél: CIRCONSCRI DU DOMAINE PERI-SCOLAIRE OUI NON Si non en que Pendant le temsp scolaire? ion? OUI ritoriale? OUI NON Par qui? Montant de la rétribution attribu Date: atteste de la validité des informates activités décrites Date: Date:	Tél: CIRCONSCRIPTION: TOU DOMAINE PERI-SCOLAIRE Period Pendant le temsp scolaire? Pendant le temsp scolaire? NON	Tél: CIRCONSCRIPTION: T DU DOMAINE PERI-SCOLAIRE P? OUI NON Pendant le temsp scolaire? OUI NON Par qui? Montant de la rétribution attribuée (en euros): Date: Signature du latteste de la validité des informations contenu des activités décrites Date: Signature:

ESCRIPTIF DES ACTIVITES PERI-SCOLAIRES RELEVANT D'INDEMNITES PERI-EDUCATIVES			ECOLE:	COLE:			
Prévues ou réalisées pendant l'année scolair		(Compléter toutes les rubric	ques avec précision)				
Libellés des activités péri-éducatives (une case par activité)	Lieu(x) exact(s) d'intervention pour chaque activité	Dates précises de réalisation de chaque activité avec jour et mois	Tranches horaires de réalisation avec : - heure de début - heure de fin	Nbre d'élèves encadrés pour chaque activité	Nbre d'heures effectivement consacrées à chaque activité	Nbre d'indemnités sollicité pour chaque activité	Nbre d'indemnités proposées par l'IEN pour chaque activité
(a)	(a)	(a)	(a)	(a)	(a)	(a)	(b)
(a) Colonnes à compléter par l'enseignant demandeur Informations à valider par le(l)a Directeur(rice) d'école (b) Colonne à compléter par l'IEN de circonscription			Nombre total d'heure ou d'i	indemnités	TOTAL	TOTAL	TOTAL



EN CAS D'ATTEINTE AUX BIENS, DE VIOLENCE AUX PERSONNELS INFORMATIONS, CONTACTS, DÉMARCHES

	EXEMPLES	INFORMATIONS (site académique*)	QUI CONTACTER ?
ATTEINTES AUX BIENS	- Dommage aux biens personnels Par exemple : dommages aux véhicules (crevaison de pneus, etc.)	1- Fiche protection juridique2- Demande de protection juridique	 Directeur d'école, chef d'établissement, chef de service Pour une demande de protection juridique ou une information juridique Service Juridique Atteintes aux biens: Tél. 03 80 44 84 32 poste 87.26 service.juridique@ac-dijon.fr
VIOLENCES AUX PERSONNELS	- Atteintes aux personnels : Menace, violence, agression physique, etc.	1- Fiche d'information protection juridique2- Demande de protection juridique	 Directeur d'école, chef d'établissement, chef de service Pour une demande de protection juridique : Service Juridique Tél. 03 80 44 87 25/26 Tél. 03 80 44 84 32 Service.juridique@ac-dijon.fr Pour une demande de conseil ou information d'ordre médical : Médecin de prévention 1^{er} degré + administratifs D^r BAUDOIN Tél. 03 80 68 14 53 Médecin de prévention 2nd degré D^r BOIRON Tél. 03 80 44 87 68

^{*} Voir http://www.ac-dijon.fr/Personnels/Votre-carriere/La-Cellule-violence-aux-personnels

Communiqué du CDDP de l'Yonne

avril 2010

5° FESTIVAL DE COURTS MÉTRAGES SCOLAIRES DE L'YONNE

Jeudi 3 juin 2010, de 10 h à 16 h, au Ciné Casino à Auxerre



La cinquième édition du Festival de courts métrages scolaires de l'Yonne se déroulera le jeudi 3 juin 2010, de 10 h à 16 h, au Ciné Casino à Auxerre. Créé en 2006 par le CDDP de l'Yonne et le Collège de Charny, ce festival départemental donne la possibilité aux élèves de s'impliquer collectivement dans un projet de réalisation audiovisuelle. Il leur permet de présenter leurs films devant un large public, et de pouvoir échanger avec des professionnels.

Cette année encore, en accueillant de nombreuses classes – plus de 500 élèves attendus, le festival nous fera découvrir de nombreux courts métrages de qualité, réalisés dans des écoles élémentaires, des collèges et des lycées du département.

Thème 2010 : Métamorphose(s)

Les genres et les sujets sont totalement libres.

20 projets ont été déposés mais, après préselection, seulement 12 courts-métrages resteront en lice et seront évalués selon des critères précis (implication réelle des jeunes dans la production, qualités techniques, originalité du thème...).

Les jeunes artistes devront également présenter leur production sur scène et répondre aux questions du jury composé de techniciens du cinéma, d'enseignants, de professionnels, d'amateurs du 7ème art... Une remise des prix clôturera cette journée.

Partenaires

Inspection académique de l'Yonne, Rectorat de Dijon, Conseil Général de l'Yonne, ville d'Auxerre, ville de Charny, Ciné Casino d'Auxerre, la Commission du Film de Bourgogne, Média 2, France Bleu Auxerre, EG Photogravure.

Avec le soutien de la MAIF.

Informations pratiques

Festival # 5 de courts métrages scolaires de l'Yonne : Jeudi 3 juin 2010 de 10h à 16h au Ciné Casino à Auxerre.

Entrée libre et entièrement gratuite pour tout public

Règlement complet du festival sur le site du CDDP de l'Yonne : http://crdp.ac-dijon.fr/cddp89/

Contact: Isabelle Poifol-Ferreira, Directrice du CDDP de l'Yonne <u>isabelle.ferreira@ac-dijon.fr</u>